

MODULE DE FORMATION – FICHE 3

Confirmation des garanties, remboursement des bureaux étrangers, sinistres avec des ensembles articulés

de 9h30 à 16h30

Le Bureau Central Français propose un module d'information qui s'adresse aux collaborateurs des services internationaux.

En complément du premier module dédié aux dispositions générales du système carte verte, il a pour objet, d'aborder les problématiques récurrentes de la gestion transfrontalière : délais de confirmation de garantie, règles applicables en matière de remboursement, sinistres avec des ensembles articulés.

Les participants sont invités à adresser préalablement leurs questions éventuelles sur des cas concrets.



Pré-requis pour les gestionnaires débutants

avoir suivi le module « le système carte verte et le règlement général »

ou

avoir une expérience dans le règlement des sinistres internationaux.

PROGRAMME

9h30 - 12h30 : Cas pratiques

Conséquences concrètes d'un retard ou d'une absence de confirmation de garantie

- Règles valables entre bureaux et les incidences pour les gestionnaires dans les compagnies (confirmation du stationnement habituel, de la validité de la carte vertes, des garanties)
- Conséquences sur la confirmation des garanties entre assureurs et correspondants.

12h30 - 13h45 : déjeuner libre

13h45 - 16h30 :

- Le système carte verte demandes de remboursement et appel en garantie
- Les Directives automobiles ensemble articulé
- Echanges avec des gestionnaires du BCF sur des aspects concrets de la gestion